



État certifié des inscriptions

Article R. 521-31 al.2 du code de commerce

Du chef de : **IROMNES**
Adresse requise : **2 Allée de Lattre de Tassigny 33410 Cadillac**
N° d'identification : **848 560 439**
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement
A la demande de : **SCOPITONE HOLDING**

Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.

Article R. 521-2, 1° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)

Article R. 521-2, 2° du code de commerce

Néant

Privilèges du vendeur de fonds de commerce

Article R. 521-2, 3° du code de commerce

Néant

Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole

Article R. 521-2, 4° du code de commerce

N° d'inscription du greffe : n°011900482 prise le 19/04/2019

Date de péremption : 19/04/2029

Montant garanti



Signature

Contre (débiteur/constituant) :	IROMNES	277 462,80 Euros
Adresse :	2 Allée de Lattre de Tassigny 33410 Cadillac	
Au profit de :	BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE, 10 Quai DES QUEYRIES 33072 Bordeaux Cedex	
Domicile élu :	BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE 2 COURS PORTAL 33000 BORDEAUX	
Nature du fonds :	Commercial	
Acte :		
Type de l'acte :	Acte sous seing privé	
En date du :	11/04/2019	
Référence du notaire :	BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE 2 COURS PORTAL 33000 BORDEAUX	
Intérêt :	1.2	
Observations :	ENREGISTRE A BORDEAUX LE 11 AVRIL 2019	

Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce

Article R. 521-2, 5° du code de commerce

Néant

Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 6° du code de commerce

Néant

Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français

Article R. 521-2, 7° du code de commerce

Se rapprocher du greffe pour les saisies des navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Article R. 521-2, 8° du code de commerce

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
 Délivré le : 13/12/2024 à 11:30:03
 Etat du chef de : IROMNES, 2 Allée de Lattre de Tassigny 33410 Cadillac
 Requis par : SCOPITONE HOLDING

Le greffier



→

Warrants agricoles

Article R. 521-2, 15° du code de commerce

Avertissement :

**Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.**

Néant

Opérations de crédit-bail en matière mobilière

Article R. 521-2, 16° du code de commerce

Néant

Saisies pénales de fonds de commerce

Article R. 521-2, 17° du code de commerce

Néant

Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement

Article R. 521-2, 18° du code de commerce

Néant

Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022

Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution

Avertissement :

**L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des
actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.**

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 13/12/2024 à 11:30:03
Etat du chef de : IROMNES, 2 Allée de Lattre de Tassigny 33410 Cadillac
Requis par : SCOPITONE HOLDING

Le greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. M. M.", with a long horizontal line extending to the right.

Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire

Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce

Néant

Protêts et certificats de non-paiement

Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.

Néant

Warrants autres qu'agricoles (pétroliers, hôteliers et industriels)

Articles L. 523-1 à L. 523-15 et R. 523-1 du code de commerce ; L. 524-1 à L. 524-21 et R. 524-1 du code de commerce (abrogés)

Néant

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Délivré le : 13/12/2024 à 11:30:03
Etat du chef de : IROMNES, 2 Allée de Lattre de Tassigny 33410 Cadillac
Requis par : SCOPITONE HOLDING

Le greffier



→